

Date de la convocation : 17/04/2026

DELIBERATION N° 19-2026

Séance du 29 avril 2026

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Absents : 0

Représentés : 0

Pour : 11

Contre : 0

Abstention 0

L'An Deux Mille Vingt Six le Vingt Neuf Avril à 18 heures
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de M. Jean-Philippe MORESMAU, Maire,

Présents : MORESMAU JP, FONZES O, HARDY V, SIEGEL R, DUGLOU M,
CAPITAINE V, DESFAUDAIS A, PALHOL M, JAUDON L, MOREAU H, ROCCO C.

Secrétaire de séance : JAUDON Laure

**Objet : Commission communale des impôts directs (CCID).
Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune. Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes : 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant 15 mai 2026.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal soumet cette liste aux services fiscaux

Commissaires titulaires en nombre double :

Nom	Adresse	Commune
SEVERAC Catherine	23 rue du bout du Monde	34150 St-Guilhem-le-Désert
VAREILHES Josette	16 Place de la Liberté	34 150 St-Guilhem-le-Désert
THEULE Jean-Claude	24 rue Font du Portal	34 150 St-Guilhem-le-Désert
ALIBERT Christine	3 rue descente du Portal	34 150 St-Guilhem-le-Désert
VIDAL Jean-Alexandre	4 rue du Planol	34 150 St-Guilhem-le-Désert
SEGALA Guillaume	6 Rue descente du Portal	34 150 St-Guilhem-le-Désert
JAUDON Emilie	34 Rue font du Portal	34 150 t-Guilhem-le-Désert
SEGALA Michel	30 rue du Bout du Monde	34 150 St-Guilhem-le-Désert
RIVIERE Frédéric	4 Grand Chemin Val de Gellone	34 150 St-Guilhem-le-Désert
VEDEL Pierre	Chemin Las paures	34 150 St-Jean-de-Fos
DUPY ep HOUILLON Catherine	4 Chemin des Horts	34 150 St-Guilhem-le-Désert
STROUTINSKY ep VIDAL Barbara	40 Rue Font du Portal	34 150 St-Guilhem-le-Désert

Commissaires suppléants en nombre double :

DESFOURS Roger	1 Rue du cabinet du géant	34 150 St-Guilhem-le-Désert
DE LAPOYADE Martin	16 avenue St Benoit d'Aniane	34 150 St-Guilhem-le-Désert
MOREAU Hubert	14 Avenue St Benoit d'Aniane	34 150 St-Guilhem-le-Désert
BALS Joël	6 Rue font du Portal	34 150 St-Guilhem-le-Désert
DUVERGE ep SEGALA Fernande	4 Rue Cor de Nostra Dona	34 150 St-Guilhem-le-Désert
RAOUL Aurore	2 Avenue Guillaume d'Orange	34 150 St-Guilhem-le-Désert
LARBIOU Benoit	5 Rue Font du Four	34 150 St-Guilhem-le-Désert
BONNET Guilhem	15 Rue descente du portal	34 150 St-Guilhem-le-Désert
PRIN Jean Lou	3 Rue du Cabinet du géant	34 150 St-Guilhem-le-Désert
LY Frédéric	9 Place de la Liberté	34 150 St-Guilhem-le-Désert
SPEHL Pierre	3 rue du Teron	34 150 St-Guilhem-le-Désert
BALS Gérard	8 Place de la Liberté	34 150 St-Guilhem-le-Désert

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
MORESMAU Jean-Philippe,

Le / la secrétaire de Séance

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

